

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

FA56/CRD01

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Cinquante-sixième session

REPARTITION DES COMPETENCES ET DROITS DE VOTE

entre l'Union Européenne et ses États membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point	Objet	Document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence États membres. Vote États membres.¹	CX/FA 26/56/1
2	Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires <u>QUESTIONS NÉCESSITANT UNE ACTION</u> <i>89^{ème} session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius</i> - justification technique de l'emploi d'additifs alimentaires dans la Norme régionale pour le dough (Proche-Orient) <i>44^{ème} session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage</i> - Critères de performance numérique (NPC) pour les nitrates et les nitrites dans certaines matrices alimentaires <i>23^{ème} session du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie</i> - Additifs alimentaires apparentés aux caroténoïdes dans la Norme régionale pour les produits à base de soja non fermenté (Asie) (CXS 322R-2015) - Extrait de paprika [SIN 160c (ii)] dans la Norme régionale pour les produits à base de soja non fermenté (Asie) (CXS 322R-2015) Questions du Secrétariat: - Corrections de la note 667 associée à l'emploi de la tartrazine (SIN 102) dans FC 06.8.1 Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FA 26/56/2

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

Point	Objet	Document
3 a	Questions particulières émanant de la FAO/OMS ou soulevées lors de la 100 ^e réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FA 26/56/3
3 b	Avant-projet de spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires émanant de la 100 ^e session du JECFA - Observations à l'étape 3 Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FA 26/56/4 CX/FA 26/56/4 Add. 1
4 a	Approbation et/ou révision des limites maximales pour les additifs alimentaires et les auxiliaires technologiques dans les normes du Codex Compétence mixte. Vote Union européenne.	CX/FA 26/56/5
4 b	Harmonisation des dispositions des normes de produits portant sur les additifs alimentaires – Rapport du Groupe de travail électronique sur l'harmonisation Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FA 26/56/6
5 a	<i>Norme générale sur les additifs alimentaires (NGAA) (CXS 192-1995):</i> Rapport du Groupe de travail électronique sur la NGAA	CX/FA 26/56/7
5 b	<i>Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA):</i> propositions de création et/ou de révision des dispositions relatives aux additifs alimentaires (réponses à la CL 2025/31-FA) Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FA 26/56/8
6	Avant-projet de révision du document intitulé <i>Noms de catégorie et système international de numérotation des additifs alimentaires</i> (CXG 36-1989) - Observations à l'étape 3 Compétence mixte. Vote Union européenne.	CX/FA 26/56/9 CX/FA 26/56/9 Add. 1
7	Propositions d'ajouts et de modifications à la liste prioritaire de substances proposées pour évaluation par le JECFA (réponses à la CL 2025/32-FA) Compétence mixte. Vote États membres.	CX/FA 26/56/10

Point	Objet	Document
8	Norme sur la levure de boulanger (étape 4) Compétence mixte. Vote États membres².	CX/FA 26/56/11
9	Projet de pratiques de travail pour l'élaboration des dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires qui concernent des normes de produits et de modèles connexe Compétence mixte. Vote Union européenne.	CX/FA 26/56/12
10	Document de travail sur l'élaboration de directives pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des composants de milieux de culture cellulaire utilisés dans la production d'aliments issus de cultures cellulaires Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FA 26/56/13
11	Document de travail sur les travaux futurs du comité Compétence mixte. Vote Union européenne.	CX/FA 26/56/14
12	Autres questions et travaux futurs <i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonction des sujets traités (document non disponible).</i>	
13	Date et lieu de la prochaine session Compétence États membres. Vote États membres.	
14	Adoption du projet de rapport Compétence États membres. Vote États membres.³	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de ce point qui sont de sa compétence.

³ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.